



DECRET D/2024/ **0047.** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2024/006/CNT DU 03
FEVRIER 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition,

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1 : Est promulguée la Loi ordinaire L/2024/006/CNT du 03 février 2024 portant autorisation de ratification des ajustements bipartites SIMFER à la convention de base amendée et consolidée pour l'exploitation des gisements de fer de Simandou entre la République de Guinée, SIMFER SA et Rio Tinto Mining and Exploration Limited.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 05 Mars 2024

Général de corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

